



COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT

concernant

l'augmentation de la participation au capital social de la société Y-Parc SA, à hauteur de FR 45'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La société Y-Parc SA a fait l'objet depuis sa naissance en 1986 d'un certain nombre de réflexions et réorientations stratégiques, consécutives au développement du Parc scientifique et technologique. Les dernières qui vous aient été soumises, au printemps 2009 (PR09.20PR) faisaient suite au désengagement financier du Canton, en raison de l'adoption de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Votre Conseil avait alors accepté une augmentation de la contribution yverdonnoise pour deux ans. Cette dernière a été fixée pour deux ans à FR 250'000.- pour les années 2009 et 2010. La Municipalité s'était engagée à vous informer de ses réflexions quant à l'avenir de la société.

Durant l'année écoulée, le Conseil d'administration d'Y-Parc SA, soutenu dans cette démarche par les partenaires économiques de la région et du Canton, a procédé à une analyse exhaustive des missions de la société, de sa structure et de son organisation. La Municipalité tient à vous faire part aujourd'hui du résultat de ces réflexions et des décisions qui seront prochainement soumises à l'assemblée générale.

La Municipalité vous avait informés en septembre dernier, via la diffusion d'un communiqué de presse, du passage délicat que traversait Y-Parc SA ainsi que des mesures qui venaient d'être prises pour faire face aux obligations posées par l'article 725 du Code des Obligations, lesquelles exigent des mesures d'assainissement, lorsque la moitié du capital-actions et des réserves légales ne sont plus couvertes.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été convoquée pour début décembre, afin d'informer les actionnaires des mesures envisagées à court, moyen et long terme. L'assemblée générale devra se prononcer sur les mesures d'assainissement proposées par le Conseil d'administration.

Une transition délicate

L'un des défis auxquels se trouve confrontée la société Y-Parc SA consiste en l'adaptation de ses structures et missions à l'évolution du contexte économique général, au développement du site lui-même, que traduit la révision en cours du plan partiel d'affectation, ainsi qu'aux attentes des différents acteurs et résidents du PST.

Fondamentalement, l'existence de cette société répond à la volonté de faire du PST un site attractif pour les sociétés œuvrant dans le domaine des moyennes et hautes technologies en Suisse, que leur rayonnement soit régional, national ou international. A cette fin, il

convient de donner une visibilité et une cohérence aux actions menées en ce sens et aux prestations qui y sont délivrées.

L'orientation et les ressources de la société dépendent étroitement de l'investissement des différentes collectivités qui œuvrent dans le domaine de la promotion économique, aux côtés de la ville : Association pour le développement économique du Nord Vaudois (ADNV), Service de l'économie et du tourisme (SELT), Développement économique vaudois (DEV). Il s'agit de convaincre l'ensemble de ces partenaires de l'intérêt et de la capacité de la société Y-Parc SA à faire du site, le moteur du développement économique dans le secteur des technologies de pointe.

Pour ce faire, un groupe de travail réunissant l'ensemble de ces partenaires a été mis sur pied. Il a abouti à l'élaboration d'une nouvelle stratégie et plan d'affaires.

Un éventail de mesures

1) Modification du cahier des charges

Pendant les vingt premières années d'existence, Y-Parc SA s'est concentrée sur l'acquisition de clientèle, entendez par-là : La recherche d'entreprises désirant s'établir sur le site en achetant des terrains ou louant des surfaces. Aujourd'hui cette activité reste nécessaire, mais peut être assumée par d'autres entités, comme l'ADNV. Le SELT développe dans ce sens actuellement un projet de soutien à la promotion économique dans les régions, en dotant chaque association régionale de ressources (humaines et financières) visant à assurer le relais avec la promotion économique cantonale, qu'elle soit endogène ou exogène. Cette mission n'incombera dès lors plus à des sociétés tels qu'Y-Parc SA (cela est vrai également pour le Biopôle à Epalinges ou pour le PSE à Ecublens), les gestionnaires des pôles de développement restant naturellement des partenaires privilégiés de la promotion économique.

L'ADNV assumera donc, dès 2012 vraisemblablement, un rôle encore plus actif dans le domaine de la promotion économique régionale et assurera la coordination entre les différents pôles de développement de la région, en particulier ceux d'Yverdon-les-Bains, Orbe et de Ste-Croix.

Dans ce contexte, la mission principale d'Y-Parc SA sera d'assurer l'accueil des entreprises ayant choisi de s'établir sur le site et, de créer le climat, d'assurer le confort et de mettre à disposition les services qui permettent aux entreprises de se concentrer sur leur métier, que ce soit dans le domaine de la recherche et du développement ou de celui de la production. Ces prestations, connues sous l'anglicisme de « Facility management », visent à délivrer un ensemble de services, allant des commodités logistiques, à l'ouverture d'un guichet d'accueil, en passant par la gestion de bases d'informations (fichier centralisé des entreprises installées sur le site, contenant les informations sur les activités et caractéristiques de l'entreprise) ou par la gestion d'un plan de mobilité de site, par exemple.

Une autre activité de support envisagée est la tenue par la société de secrétariats de Commissions thématiques. Dans cette lignée, il est envisagé de créer plusieurs Commissions dont une « Commission d'éligibilité » formée paritairement de représentants de la Ville, du Canton et de l'ADNV. Cette Commission permettrait de décider de la compatibilité entre les activités de l'entreprise candidate à l'installation et l'affectation du PST.

Le deuxième élargissement des tâches se fera dans le domaine de l'événementiel et de l'animation. Il s'agira d'axer les actions et projets sur la mise en commun de l'expertise des entreprises résidentes, de manière à créer une émulation et des partenariats entre les entreprises du site et les hautes écoles spécialisées (en particulier la HEIG-VD, présente sur le site via le Centre de transfert des technologies – CETT) ou l'EPFL.

Dans cet esprit, une politique de communication active sera étendue, l'identité visuelle renforcée: site web, newsletter, etc.. Il s'agit ici de renforcer le niveau d'échanges et d'informations entre les entreprises actives sur le site ainsi qu'entre ces dernières et l'ensemble des partenaires externes potentiels.

Un dernier axe de diversification consiste à devenir gestionnaire de projets pour le compte des entreprises résidentes et des partenaires académiques et institutionnels.

Un des meilleurs exemples de cette approche a été identifié sous l'appellation « Gestion de l'incubateur ». Il s'agit là d'un projet spécifique consistant à accueillir sur le site un ensemble d'entreprises naissantes (les « starts-up »), toujours centrées sur le développement de hautes technologies, qui par définition ne possèdent pas encore de structures étoffées et ont besoin d'expertises dans le domaine de la gestion d'entreprises. Y-Parc SA met à disposition les services administratifs (secrétariat, comptabilité, réception, informatique) et logistiques (gérance, conclusion des baux). Elle joue également le rôle d'interface entre ces entreprises juniors et les partenaires scientifiques et commerciaux.

Le financement des différentes missions d'Y-Parc SA sera assuré, pour les activités de Facility management, par les subventions des collectivités publiques (Ville : FR 250'000.-, Canton : FR 150'000.-). Le SELT a confirmé sa participation pour 2011. Elle devra ensuite être renégociée en fonction des décisions concernant le volet promotion économique. Les ressources financières nécessaires au pilotage des projets spécifiques devront quant à elles être trouvées chaque fois de manière ad hoc.

2) La modification des structures d'Y-Parc SA

Les structures doivent donc être adaptées à l'élargissement et l'enrichissement des missions de la société Y-Parc SA, tout en assurant un financement stabilisé. Le Conseil d'administration va devoir être recomposé en fonction de l'augmentation des participations au capital. Une Commission permanente des résidents et propriétaires fonciers sera créée, permettant d'assurer un échange d'informations constant et un ajustement des prestations aux besoins de ces derniers. Les fonctions et postes ont été redéfinis pour coïncider aux ressources et aux missions : soit un-e directeur-trice à temps complet et un-e collaborateur administratif à 100%.

3) Mesures financières

La situation financière est dite de « perte de capital » à savoir que les pertes cumulées au 31 décembre 2009 (FR 144'510.-) s'élevaient à plus de la moitié des fonds propres (FR 211'326.-). Dans le courant de l'exercice 2010, des mesures ont été prises afin que la situation ne se détériore pas davantage. Néanmoins, selon l'article 725 CO, des mesures d'assainissement doivent être proposées. Il est donc prévu dans un 1^{er} temps une réduction du capital actions, puis une augmentation de capital, qui placera la société en-dessus de la limite fixée par la loi, ceci dès l'exercice 2010. Le budget 2011 prévoit une adaptation de la structure d'Y-Parc SA en fonction de ses principales sources de revenus que sont les aides du canton et de la commune. La société ne mettra en route que des projets dont le financement sera assuré. Dès la fin de l'année 2011, la perte devrait ainsi être totalement amortie.

Le capital actions de Y-Parc SA est composé à ce jour comme suit :

- 1'000 actions type A de FR 60.-, soit FR 60'000.- pour 1'000 droits de vote
- 5'000 actions type B de FR 30.- soit FR 150'000.- pour 5'000 droits de vote.

Total capital-actions FR 210'000.- avec 6'000 droits de vote.

L'augmentation de capital proposée à l'assemblée générale des actionnaires sera souscrite à la fois par l'ADNV qui voit son rôle logiquement renforcé et par la ville qui souhaite conserver sa participation majoritaire.

Y-Parc SA réduit son capital actions à raison de 50 % de la valeur des actions portant la valeur des actions A à FR 30.- et la valeur des actions B à FR 15.-.

L'Association pour le Développement du Nord Vaudois souscrit 1'500 nouvelles actions A, d'une valeur nominale de FR 30.-, pour un total de FR 45'000.- par apport de 50 actions nominatives, d'une valeur de FR 100.- de la société Hitech Drive SA, propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouvent les locaux d'Y-Parc SA.

La Ville d'Yverdon-les-Bains augmente sa participation en souscrivant 3'000 actions nouvelles B, d'une valeur nominale de FR 15.-, pour un total de FR 45'000.- par un apport en liquide.

A la suite de ces augmentations, le capital actions passera donc de FR 210'000.- actuel à FR 195'000.-, entièrement libéré, et constitué de :

- 2'500 actions type A de FR 30.-, soit FR 75'000.- pour 2'500 droits de vote.
- 8'000 actions type B de FR 15.- soit FR 120'000.- pour 8'000 droits de vote.

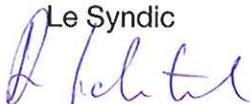
Total capital actions FR 195'000.- avec 10'500 droits de vote.

Droits de vote	Avant augmentation capital			Après augmentation capital		
	Actions A	Action B	Total	Actions A	Actions B	Total
1) Yverdon	800	2'402	3'202	800	5'402	6'202
2) ADNV	0	0	0	1'500	0	1'500
Autres	200	2'598	2'798	200	2'598	2'798
Total	1'000	5'000	6'000	2'500	8'000	10'500
% des voix pour Yverdon			53.37 %			59.07 %



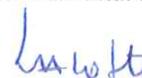
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste